Le pari d'un nouveau parti pour les travailleurs a été tenu
L'espoir d'un parti pluraliste et démocratique a été déçu
Pour que le NPA devienne dès que possible révolutionnaire, mais aussi immédiatement démocratique, le combat continue !

Le pari d'un nouveau parti pour les travailleurs a été tenu: Après un an de processus constituant, le NPA existe bien et il sera un outil utile pour les luttes des travailleurs, avec ses 9 000 adhérents, ses principes fondateurs anti-capitalistes, ses statuts démocratiques et son orientation combative pour les prochains mois.

L'espoir d'un parti pluraliste et démocratique a été déçu: La direction de l'ex-LCR, intervenant en fraction officieuse, a tout fait pour noyer les débats politiques importants, elle a entravé le pluralisme et brimé les minorités, en particulier les déléguées du projet de Tendance pour le communisme, la révolution et l'auto-organisation

Pour que le NPA devienne dès que possible révolutionnaire, mais aussi immédiatement démocratique, le combat continue !

I. Bilan politique général du congrès

Un an après son lancement effectif par la direction de la LCR, le processus de construction du Nouveau Parti Anticapitaliste est un succès réel, quoique limité. Avec ses 500 comités et ses 9 000 adhérents annoncés, dont 68% ont participé aux Assemblées générales délibératives préparatoires au congrès de fondation, les militants de l'ex-LCR sont maintenant minoritaires, des milliers d'anciens militants ouvriers et de « primo-militants », notamment des syndicalistes et des jeunes, sont venus dans les réunions tout au long du processus et une partie significative d'entre eux se sont engagés dans un projet qui entend contribuer à la reconstruction du mouvement ouvrier.

1) Appréciation sommaire des documents adoptés par le congrès

Le congrès national a adopté quatre textes (le dernier a été mis en ligne sur son site le 18 février 2009, cf. http://www.npa2009.org, rubrique « Congrès du NPA »). Malgré les

centaines d'amendements proposés par les comités et l'adoption d'un certain nombre d'entre eux, les documents adoptés par le congrès n'ont pas été substantiellement modifiés par rapport aux versions proposées par l'ex-CAN (Collectif d'Animation Provisoire) du processus NPA. C'est pourquoi l'analyse critique présentée dans notre Déclaration pour une Tendance du NPA défendant le communisme, la révolution et l'auto-organisation, http://tendancerevonpa.googlepages.com) reste globalement valable. En résumé, pour les lecteurs qui n'en auraient pas eu connaissance :

1. Les « principes fondateurs » du NPA, auxquels nous avions proposé des amendements, ont pour axe la dénonciation du capitalisme et se fixent l'objectif d'une « transformation révolutionnaire de la société », qui suppose de « renverser l'État et les institutions », car ceux-ci constituent « une machine rodée à la défense des intérêts de la bourgeoisie ». Cependant, le texte refuse de définir le NPA comme un parti prolétarien combattant pour le communisme, donc d'abord pour un gouvernement des travailleurs, ne dit rien de l'État ouvrier issu de la révolution, critique le PS et le PCF de façon trop superficielle et reste trop abstrait sur la question cruciale des armes de la lutte de classe, refusant de parler de « grève générale », de comités de grève, etc.
2. Les statuts provisoires adoptés par le congrès, auxquels nous avions proposé aussi des amendements, sont globalement démocratiques, ils insistent sur la nécessité du centralisme tout en reconnaissant les comités comme structures de base du parti et le congrès national comme souverain, ils considèrent comme centrale la construction de comité dans les entreprises et les branches, ils prévoient la circulation des informations et la formation des militants, ils reconnaissent *« la possibilité de s'organiser pour faire changer l'orientation du parti, c'est-à-dire le droit de tendance et le droit de fraction »,* etc. — Cependant, ils ne définissent pas suffisamment le NPA comme un parti de militants tenus de participer *régulièrement* à ses activités (le risque étant dès lors qu'il devienne un parti de simples adhérents) et ils limitent la nécessaire autonomie de la jeunesse à celle d'un « secteur » du parti, au détriment d'une véritable organisation autonome permettant aux jeunes de s'approprier le programme du parti en faisant progressivement leur propre expérience, sans la tutelle des plus âgés.
3. La résolution sur la situation politique refuse à juste titre de séparer un « mauvais » et un « bon » capitalisme, prône pour riposter à la crise un « tous ensemble » contre la dispersion des luttes, met en avant une série de revendications immédiates légitimes, condamne le « dialogue social » défendu par les directions syndicales. Mais elle reste largement insuffisante : c'est pourquoi nous lui avions opposé une résolution alternative. En effet, la résolution adoptée est axée sur un « programme d'urgence » qui n'est pas révolutionnaire, dans la mesure où il n'est pas articulé à la perspective du gouvernement des travailleurs, mais laisse planer l'illusion qu'il serait possible de satisfaire les revendications par une simple mobilisation puissante des travailleurs. Elle n'est dès lors pas suffisamment concrète pour les luttes immédiates. Pourtant, le congrès aurait dû avoir parmi ses priorités d'armer

politiquement le parti le mieux possible pour une intervention homogène et conséquente de tous les militants dans la lutte de classe, au moment où la crise prépare une intensification de celle-ci, comme le prouvent d'ores et déjà la grève des enseignants-chercheurs, le début de son extension aux étudiants et surtout la grève générale héroïque en Guadeloupe et en Martinique. La conséquence de cette faiblesse est que, si les tracts du NPA mentionnent l'objectif de la grève générale, ils refusent de dénoncer l'obstacle principal, qui est la politique de collaboration des directions syndicales avec le gouvernement. Or il faudrait mettre au centre de l'activité la nécessité de *préparer concrètement,* dès maintenant, la grève générale, en intervenant sur la même ligne dans nos syndicats à tous les niveaux et en mettant en place partout des *comités de préparation de la grève générale* qui puissent impulser la discussion politique et l'auto-organisation (AG, comités de grève, grève reconductible là où c'est possible). Car la ligne juste est de se battre pour le front unique ouvrier en s'affrontant de façon systématique aux partis réformistes et aux directions syndicales qui, après le succès du 29 janvier, ont refusé d'appeler à la poursuite de la lutte dans la perspective de la grève générale, préférant collaborer avec le gouvernement (concertations du 18 février) et appelant à une nouvelle « journée d'action » sans perspective près de deux mois après la précédente !

4. Enfin, la résolution sur les élections européennes, à laquelle nous avions opposé également une résolution alternative, dénonce la prétendue « construction européenne » capitaliste depuis ses débuts et les partis de la gauche institutionnelle qui ont contribué en première ligne à imposer les traités et directives de l'UE ; et elle se prononce pour une Europe des travailleurs, évoquant même, en passant, « le projet d'une Union socialiste des peuples d'Europe ». Mais elle reste trop ambiguë sur l'UE actuelle : elle oppose une vague « Europe sociale » à l'« Europe libérale » bien plus que le projet d'une Europe socialiste à l'UE capitaliste et, si elle se prononce pour l'abrogation de *« tous les traités et accords de l'Europe libérale »,* elle ne mentionne explicitement que *« Lisbonne, Barcelone, accords Schengen »,* oubliant de citer à ce moment-là les traités *fondateurs* de Rome, Maastricht et Nice (même si elle les a évoqués au tout début du texte). Or l'abrogation de ces traités doit être exigée de façon centrale, pour montrer qu'il s'agit de rompre totalement avec l'UE, puis de la renverser, de la même façon qu'il s'agit de renverser les États bourgeois nationaux. De même, le mot d'ordre d'*« Assemblée constituante européenne »* laisse croire qu'on pourrait accepter le cadre même de l'UE au lieu de détruire par la révolution. Enfin, la question de la participation aux prochaines élections européennes n'est pas posée comme une question tactique, mais laisse planer l'illusion qu'il serait possible, par les élections, de faire triompher à terme le « programme d'urgence ». Or ces ambiguïtés pèsent logiquement sur celui-ci : comme au niveau national, il se rapproche d'un projet réformiste plus que révolutionnaire, faute d'être articulé à la perspective de la révolution et du gouvernement des travailleurs.

Si les points positifs des textes adoptés par le congrès justifient la construction résolue et active du NPA, leurs sérieuses limites et ambiguïtés rendent nécessaire la

constitution effective d'une Tendance révolutionnaire dont le projet avait été forgé sur la base des propositions initiales de l'ex-CAN. D'autant plus que les raisons qui avaient motivé ce projet sont considérablement renforcées par la façon même dont la direction de l'ex-LCR, hégémonique dans l'ex-CAN, a préparé et mené le congrès.

2) Sur la préparation, le déroulement et les résultats du congrès

Sa méthode a en effet considérablement entravé le déploiement des potentialités créées par l'afflux de nouveaux militants. Son objectif a été manifestement à la fois que le NPA ne soit pas un parti clairement révolutionnaire et qu'elle en garde le contrôle. C'est pourquoi elle a dépolitisé les discussions et notamment entravé le pluralisme politique, au détriment de tous les courants minoritaires et, en dernière analyse, aux dépens de tous les camarades du NPA ; car la liberté totale dans la discussion et notamment la confrontation sans entraves des idées sont les conditions mêmes non seulement de la démocratie, mais aussi de la réflexion la plus riche possible et du progrès politique collectif des militants.

1. À l'occasion des deux réunions nationales des comités, en juin et en novembre 2008, la direction de l'ex-LCR et de l'ex-CAN a insisté pour que les délégués n'aient aucun mandat, c'est-à-dire pour que les discussions n'aboutissent pas à de premières prises de position politiques des comités, qui auraient servi de base à de véritables élaborations provisoires et progressives au niveau national, avec les confrontations politiques démocratiques dans le cadre commun que cela imposait.
2. Pour empêcher toute confrontation politique, c'est-à-dire en fait pour s'assurer aisément l'hégémonie idéologique et politique sur le processus, la direction de l'ex-LCR et de l'ex-CAN a interdit toute proposition de textes alternatifs aux siens, n'autorisant que les amendements. À l'exception des militants du projet de Tendance pour le communisme, la révolution et l'auto-organisation, tous les courants politiques constitués (association UNIR liée au courant minoritaire « droitier » de la LCR, « groupe d'opinions » de « gauche » de la LCR, JCR, Fraction L'Étincelle issue de LO, Gauche révolutionnaire, groupe Prométhée…) se sont pliés à cette décision anti-démocratique, se contentant de quelques amendements au lieu de présenter leurs propres idées et propositions dans leur globalité. Cela a donc empêché les militants — notamment les nouveaux arrivants, qui ne connaissaient pas ces courants — de se saisir des véritables enjeux politiques du congrès. Au lieu de poser les vraies questions politiques que soulève toute fondation d'un nouveau parti anticapitaliste, notamment la nécessité d'intervenir efficacement dans la lutte de classe immédiate, la direction de l'ex-LCR et de l'ex-CAN a organisé la dispersion de la réflexion politique. Si le foisonnement d'amendements aux textes proposés exprime un bouillonnement évident de la pensée des militants NPA, la discussion est partie dans tous les sens au lieu de se concentrer sur les questions principales, la direction n'ayant dès lors guère de mal, étant donné son poids, à imposer globalement ses vues tout en donnant l'impression à bon compte d'une discussion démocratique (comme si la démocratie se mesurait au nombre d'amendements !).

Les discussions sont donc loin d'avoir été aussi fructueuses qu'elles auraient pu et dû l'être, tant elles ont été mal organisées, ou plutôt tant elles ont été organisées dans le sens de leur dépolitisation.

3. Or cette « méthode » a été poussée jusqu'à la caricature pendant le congrès lui-même :
   1. Dans les réunions de commissions, dirigées généralement par des membres du Bureau politique de l'ex-LCR, les discussions politiques sérieuses ont été sciemment évitées sous prétexte d'examiner un par un les centaines d'amendements, défilant sur un écran, avec un privilège accordé *a priori* aux plus brefs, car le temps était drastiquement compté. Dans la commission sur la résolution générale, pourtant cruciale quand il s'agit de construire immédiatement un « parti des luttes », les organisateurs n'ont même pas pris la peine de regrouper les amendements par thèmes, mais ont décidé leur examen comité par comité ! Dans toutes les commissions, les amendements que la tribune ne voulait pas intégrer ou dont la proposition d'intégration était contestée, ne pouvaient être défendus ou récusés qu'en quatre minutes, avec un « pour » et un « contre » de deux minutes chacun — seuls les membres de la tribune s'octroyant de droit d'intervenir régulièrement. Au final, au-delà de l'ennui inévitable qui gagnait les participants à force de passer du coq à l'âne, les enjeux politiques importants étaient noyés dans les questions de détail ou de formulation. C'est ainsi que le problème crucial de la politique et de la nature exacte des directions syndicales, abordé seulement en commission, a été bien moins débattu (car il avait fait l'objet d'une moins grande quantité d'amendements) que celui de savoir s'il fallait parler de « nature » ou d'« environnement » dans le paragraphe des principes fondateurs sur l'écologie…
   2. Mais les séances plénières prévues par l'ordre du jour qui avait été envoyé aux délégués ont été elles encore plus gâchées que les commissions :
      - Celle par laquelle devait s'ouvrir le congrès, vendredi matin, a été purement et simplement supprimée : commencée avec deux heures de retard, mais terminée avec une demi-heure d'avance, elle a été remplacée par un meeting, avec non seulement une intervention de Patrice Ganot, membre de la Centrale des Travailleurs Unis de Guadeloupe, président d'Attac-Guadeloupe et secrétaire du Cercasol (équivalent du NPA en Guadeloupe), mais aussi un long discours du camarade Olivier Besancenot. Or les délégués n'étaient pas venus de tout le pays pour assister à un meeting d'Olivier Besancenot, mais pour discuter précisément de l'orientation qu'il s'agit de défendre dans les meetings ! Certes, le dirigeant d'un parti est en droit de présenter, au nom de la direction sortante, un rapport politique introductif à la discussion. Mais, conformément à l'objectif de dépolitiser les discussions, il n'y a eu en fait aucun rapport politique durant tout le congrès et Olivier Besancenot n'a pas pris une seule fois la parole ni en plénière, ni en commission (tout comme il s'était tu dans son AG élective du 92 nord). Autrement dit, le porte-parole de notre parti semble n'avoir rien à dire pour la définition de ses principes et de son orientation ! On peut se demander s'il s'agit ainsi de préserver son image de « star », en s'abstenant de descendre

dans l'arène de nos débats politiques. Or un « parti des luttes » doit certes avoir des dirigeants politiques qui sachent intervenir le mieux possible dans les meetings et les médias, mais il est indispensable qu'ils participent aux débats à égalité avec les autres militants et qu'ils ne soient pas transformés en icônes !

- Les réunions plénières sur les textes soumis au congrès n'ont été autorisées qu'à enregistrer les décisions des commissions respectives et à ne se prononcer chacune que sur une poignée d'amendements litigieux, préalablement sélectionnés par ces commissions. De plus, chacun de ces amendements ne pouvait faire l'objet que d'un ou deux « pour » et « contre » de deux minutes, sauf pour la discussion sur les élections européennes, qui, malgré son importance tout à fait secondaire pour les travailleurs, a eu droit à un traitement de faveur avec plusieurs interventions de cinq minutes… Globalement, la véritable discussion a donc été empêchée ou entravée. Et l'un des sujets qui, après les élections européennes, a eu droit au plus de temps de débat en séance plénière (presque 20 minutes) a été la question de savoir si le NPA doit se battre… pour la protection des animaux !

4. Presque tous les amendements positifs, d'un point de vue révolutionnaire, ont été rejetés, tandis que la majorité des décisions prises à l'issue d'un vote ont constitué un recul par rapport aux projets soumis par le CAN. Les deux principales exceptions, très importantes, sont d'une part l'adoption, par la commission sur les principes fondateurs, d'un amendement sur l'anti-impérialisme très bien défendu, contre un dirigeant de l'ex-LCR, par une militante sud-américaine, déléguée du comité de Saint-Ouen, qui se prononce pour le soutien à la résistance anti-impérialiste et la défaite des pays impérialistes qui agressent des peuples opprimés (1). D'autre part, l'importance centrale de la construction de comités dans les entreprises a été intégrée dans les statuts en commission. Il faut ajouter enfin que plusieurs amendements régressifs aux statuts, traduisant la pression des éléments anti-marxistes ou sans tradition révolutionnaire, n'ont pas été adoptés parce que la direction de l'ex-LCR s'y est opposée de tout son poids, mais ont obtenu un nombre de voix très inquiétant pour la suite. L'un visait ainsi à faire du NPA un parti fédéral en « pondérant » sa centralisation : il a été repoussé par un vote serré, obtenant 272 voix contre 287. Un autre voulait mettre fin au droit de fraction et a obtenu 210 voix contre 306 et 52 abstentions. Un troisième visait à supprimer l'autonomie du « secteur jeunes » et a rassemblé 89 voix contre 402 et 94 abstentions… L'essentiel est cependant que ces amendements ne soient pas passés. — En revanche, les résultats de la majorité des autres votes sont regrettables :
   1. Le nom du parti reste « Nouveau parti anticapitaliste », ne devançant que d'une courte majorité « Parti anticapitaliste révolutionnaire » (219 voix contre 213 en plénière au premier tour, les trois autres candidats restant loin derrière, 316 contre 264 au second tour). Or il faut noter que la majorité de la direction de l'ex-LCR a mis tout son poids dans la balance en faveur de « NPA », ce qui manifeste son refus d'un parti révolutionnaire.
   2. Le terme de « socialisme » a été remplacé par celui de « socialisme du XXIe siècle », quoique cette dernière expression n'ait guère été discutée dans les

comités et les AG électives, puisque le projet de « Principes fondateurs » du CAN proposait une alternative entre « socialisme » et « écosocialisme », les AG électives s'étant pour la plupart déterminées en fonction de ce choix, au net profit de « socialisme » (celui-ci a ainsi obtenu 263 voix au congrès national contre 185 à « écosocialisme »). Or l'expression de « socialisme du XXIe siècle », proposée en commission, y a obtenu un nombre important de voix et a donc été retenue en plénière, où elle a devancé d'une voix « écosocialisme ». Bien que « socialisme » soit arrivé en tête, un deuxième tour a alors été organisé et « socialisme du XXIe siècle » l'a emporté par 292 voix contre 263 à « socialisme ». Ce mode de scrutin est donc ce qui a permis cette victoire de l'expression « socialisme du XXIe siècle ». Or, s'il a certes été lui-même validé par un vote préalable du congrès, il est particulièrement contestable, dans la mesure où les AG électives avaient été appelées à se prononcer dans un vote national exclusivement sur l'alternative entre « socialisme » et « écosocialisme », si bien que, dans l'écrasante majorité des AG, il n'y a eu aucun débat sur l'expression de « socialisme du XXIe siècle ». L'adoption d'une expression qui n'a pas été discutée dans les comités et les AG électives revient donc à considérer comme nul et non avenu le vote organisé dans ces AG ! La tribune, composée de dirigeants de l'ex-LCR s'est certes dite surprise du résultat du vote, mais il s'agit bien de l'orientation politique de cette organisation : l'expression de « socialisme du XXIe siècle » se trouvait dans les premiers textes de l'ex-LCR pour le NPA, avant d'être retirée, et elle a réapparu tout particulièrement en sous-titre du livre de Daniel Bensaïd et Olivier Besancenot qui a justement été publié à la veille du congrès, faisant l'objet d'une abondante publicité dans la presse de l'ex-LCR (2)… Or cette expression n'est évidemment pas aussi neutre qu'elle peut le sembler : non seulement elle a été popularisée par le président vénézuélien Hugo Chavez, dont la politique nationaliste bourgeoise n'a rien de socialiste dans le sens du mouvement ouvrier, mais elle revient en outre à considérer comme résolue une question qui a précisément été évitée tout au long du processus constituant : celle d'un vrai bilan des révolutions au XXe siècle, notamment de la révolution russe et du stalinisme. Or, si l'on pouvait admettre de suspendre provisoirement cette question, afin d'ouvrir le débat à l'intérieur de notre parti pluraliste après sa fondation, il est très regrettable de l'évacuer purement et simplement, comme l'ont fait ceux qui, en parlant de « socialisme du XXIe siècle », ont voulu faire table rase de tout l'héritage du XIXe et du XXe avant même d'en avoir discuté !

3. En revanche, l'amendement d'un comité du Gard proposant en substance de dire que le stalinisme en URSS avait été le produit d'une « contre-révolution », ce qui avait le mérite de bien distinguer la révolution russe et le stalinisme, a été rejeté par 447 voix contre 136 et 55 abstentions (10 NPPV). Et le militant qui l'a défendu, venant du PCF, a été tout surpris que la direction de l'ex-LCR, qu'il croyait trotskyste, appelle à voter contre cet amendement par la voix d'un de ses membres…
4. Un amendement présenté lui aussi par la militante sud-américaine de Saint-Ouen a été rejeté alors qu'il disait fort justement : *« Seule la mobilisation et l'auto-*

organisation des masses peut permettre la destruction de l'État capitaliste et la mise en place d'un pouvoir des travailleurs, qui engage une transformation révolutionnaire de la société. Le renversement révolutionnaire du capitalisme suppose l'engagement dans la lutte de classes du plus grand nombre dans la durée. Il peut commencer à l'échelle d'un pays, mais il devra forcement se développer au niveau international et ne peut aboutir qu'à l'échelle globale. » Notons cependant qu'il a obtenu 121 voix en séance plénière.

5. Le long amendement à la résolution générale proposé par la Fraction L'Étincelle issue de LO, sous le titre « Une orientation vers la classe ouvrière », a été repoussé (il a obtenu 136 voix contre 284). Or il visait à juste titre à ce que le NPA se construise en priorité dans les entreprises, promeuve l'auto-organisation démocratique des luttes, combatte pour un front des organisations du mouvement ouvrier tout en préservant son indépendance politique, notamment la nécessaire dénonciation des directions syndicales, la centralité de la classe ouvrière, l'objectif de la grève générale et la perspective du pouvoir des travailleurs et du socialisme.
6. L'amendement du comité de Marseille consistant à substituer, dans la résolution générale, la critique de la politique de « certaines directions syndicales » à celle « des directions syndicales » en général, a été adopté (par 236 pour, 160 contre). Le sens de cet amendement est manifestement de couvrir la direction réformiste de Solidaires, où des dirigeants de l'ex-LCR, donc du NPA, jouent un rôle important, voire celle de la FSU, co-dirigée jusqu'à présent par la tendance École émancipée, elle-même animée par l'ex-LCR… Or, dès le lendemain du congrès, c'est bien l'ensemble des directions syndicales, y compris celles de la FSU et de Solidaires, qui a appelé à la « journée d'action » du 19 mars, refusant ainsi de donner une véritable suite au succès du 29 janvier et d'étendre à la France la grève générale des travailleurs et du peuple de Guadeloupe. La déclaration de l'Union Syndicale Solidaires estime certes que *« c'est tard »,* mais que, *« plus tôt, cela aurait été dans la désunion ».* Autrement dit, mieux vaut briser les potentialités d'un mouvement s'appuyant sur le succès du 29 janvier en se subordonnant au calendrier de Chérèque et Cie, plutôt que de rompre avec ce rythme d'enterrement bureaucratique ! Dès lors, la seule « perspective » avancée par Solidaires est la suivante : *« À nous de faire du 19 mars ce que nous voulons que ce soit. »* Et, au vu du vote de l'amendement de Marseille par le congrès du NPA, on ne s'étonne guère de trouver à peu près la même ligne sous la plume de Dominique Mezzi, responsable de la « commission ouvrière » de l'ex-LCR, dans l'ultime numéro de *Rouge,* paru le 12 février : lui aussi convient que *« c'est évidemment tard »,* mais il se réjouit manifestement que *« l'unité (soit) préservée pour l'action »* et nous explique doctement que, à cause de la méchante CFDT, *« il n'était (…) pas totalement acquis d'avance qu'une nouvelle date soit décidée, qui plus est en semaine, donc impliquant une grève ».* Bref, ne nous plaignons pas trop et évitons surtout tout affrontement politique avec les gentilles directions de la CGT, de FO, de la FSU ! Dès lors, à l'exception d'une nécessaire *« initiative nationale (…) contre la loi Bachelot, comme le proposent les Collectifs unitaires*

sur la santé », calons-nous bien gentiment sur le calendrier démobilisateur des directions bureaucratiques en préparant six semaines à l'avance la nouvelle « journée d'action » sans perspective du 19 mars !

7. Un amendement aux statuts (mais nous n'avions pas de délégué dans cette commission pour le dénoncer) a introduit le principe inadmissible de salaires inégaux pour les permanents du parti. Cette disposition est contraire à toute la tradition des organisations trotskystes, y compris la LCR : au lieu que chacun touche la même rémunération et que celle-ci soit celle d'un travailleur qualifié, le salaire d'un permanent à temps partiel sera désormais équivalent à ce qu'il perd en quittant partiellement son emploi. C'est ainsi que deux demi-permanents ne gagneront pas la même chose pour leur activité politique, l'inégalité dans le parti venant ainsi redoubler l'inégalité dans l'entreprise ou l'établissement ! Cette disposition est scandaleuse, car l'égalité entre camarades est un principe élémentaire, le dévouement révolutionnaire ne mérite ni privilèges, ni dédommagements matériels, mais c'est en soi un grand honneur d'être choisi en raison de ses compétences pour exercer des responsabilités au service de la cause que défend le parti !
8. Enfin, le sujet qui a suscité le plus de passions a été celui des alliances en vue des élections européennes. Le congrès a adopté, sur proposition des dirigeants de l'ex-LCR et de l'ex-CAN, des conditions très manœuvrières pour un accord électoral avec « toutes les forces qui se réclament de l'anticapitalisme » (c'est--dire en fait avant tout le PCF et le Parti de gauche de Mélenchon). L'amendement dit « de Clermont », c'est-à-dire en fait du courant « droitier » officieux « Unir », qui préconisait un accord rapide et presque sans conditions avec ces mêmes organisations, a certes été rejeté, comme c'était prévisible (il a obtenu une centaine de voix sur moins de 650). Mais ce rejet n'a pas été justifié par le programme réformiste de ces organisations, ni par leur comportement attentiste et quémandeur de « dialogue social », qui empêche aujourd'hui tout « front unique ouvrier » pour la mobilisation contre Sarkozy (rappelons que, dans le vocabulaire de la IIIe et de la IVe Internationales, un front unique ouvrier a comme base un accord *tactique* circonstancié entre organisations du mouvement ouvrier décidant de lutter ensemble, mais en toute indépendance réciproque, pour des revendications claires et une intervention commune dans la lutte de classe). Et pour cause : la direction de l'ex-LCR et du NPA n'hésite pas à signer de véritables déclarations *programmatiques* communes avec le PCF et le Parti de gauche, comme le prouve leur communiqué commun du 24 janvier. Or ce communiqué est un accord programmatique inacceptable, car il renonce à des points clés pour la classe ouvrière, inscrits dans le programme du NPA, en particulier sur les licenciements, le CDI, l'Union Européenne, comme nous l'avons analysé dans notre brochure distribuée aux délégués (3). De même, la direction du NPA a été jusqu'à signer le 4 février une déclaration commune avec dix partis « de gauche », dont le PS, contenant des affirmations inacceptables : il y est dit notamment que « *la journée du 29 janvier porte clairement la demande d'un changement de cap* », comme s'il s'agissait de demander gentiment à Sarkozy de

bien vouloir mener enfin une politique favorable aux travailleurs ; il y est affirmé que « *Nicolas Sarkozy et le gouvernement ne peuvent se dérober à ces exigences et ignorer les grands axes avancés dans la plate-forme syndicale unitaire* », alors que cette plate-forme se situe entièrement sur le terrain du capitalisme et ne contient presque aucune des revendications élémentaires des travailleurs ; enfin, il évoque la mobilisation des travailleurs de Guadeloupe, mais n'exige pas la satisfaction de leurs revendications… — Dès lors, passant des accords programmatiques avec le PCF et le PG, en dehors d'un cadre de front unique ouvrier, la direction de l'ex-LCR et du NPA a bien du mal à justifier qu'elle n'aille pas jusqu'à un accord électoral avec eux ! En fait, cette incohérence s'explique par un calcul purement électoraliste, incohérent avec sa propre orientation, que nous dénonçons pour notre part : elle n'exclurait sans doute pas de s'allier avec le PCF ou le PG sur la base d'accords programmatiques comparables au communiqué du 24 janvier, mais elle considère que la présentation du NPA tout seul aux élections permettra de mieux le construire. C'est pourquoi sa résolution pose des conditions qu'elle sait inacceptables par le PCF : en demandant que l'éventuel front électoral se prononce… « pour la sortie du nucléaire » et vaille jusqu'aux régionales, la majorité du NPA sait pertinemment que le PCF refusera. Quant au PG, elle suppose qu'il dira non lui aussi, car il s'est déjà lancé dans une alliance électorale avec le PCF et il ne la rompra certainement pas pour les beaux yeux du NPA. Ce jeu est d'ailleurs dangereux car, avec un manœuvrier comme Mélenchon, tout est possible ! En tout cas, la ligne intégralement opportuniste de l'amendement de Clermont avait au moins le mérite de la cohérence !

II. Bilan de l'intervention des trois déléguées signataires du projet de Tendance

Le lancement du NPA comme parti pluraliste est une réponse à la crise du mouvement ouvrier par la reconstruction d'une représentation politique des travailleurs. La combativité, relative mais réelle, des travailleurs ces dernières années et la sympathie significative dont bénéficie l'extrême gauche et notamment Olivier Besancenot, offrent la possibilité d'avancer dans cette voie. Le NPA a ainsi commencé à rassembler des anticapitalistes, des révolutionnaires et des « primo-militants » parmi les travailleurs et les jeunes combatifs.

Mais cela ne justifie nullement la dissolution des courants politiques constitués qui participent à ce processus ! En particulier, cela ne saurait justifier l'abandon des références et du programme trotskystes, contrairement à ce que veut, de façon plus ou moins revendiquée, la majorité des dirigeants de l'ex-LCR, Olivier Besancenot en tête. De ce point de vue, la dissolution pure et simple de la LCR, qui se réclamait encore de la IVe Internationale même si elle n'en défendait plus concrètement le programme, est un événement régressif dont le lancement en lui-même juste du NPA semble n'être que le prétexte. Cela n'en rend que plus urgente la constitution d'une véritable tendance trostkyste du NPA, la Tendance CLAIR, dont le projet se justifiait déjà par le caractère

flou des orientations proposées par la direction de l'ex-LCR et de l'ex-CAN pour le NPA.

Lors des AG électives, le refus de l'élection des délégués à la proportionnelle sur la base de plates-formes a fait que la plupart des militants signataires du projet de Tendance qui auraient pu être élus par ce mode de scrutin démocratique ne l'ont pas été. La direction de la LCR, politiquement hégémonique dans la plupart des comités, a en effet imposé dans presque toutes les AG électives un mode de scrutin majoritaire facilitant l'élimination des individus ou des minorités qui ne lui plaisaient pas. Cependant, deux des signataires du projet de Tendance ont pu être élues à la proportionnelle (par les AG électives démocratiques de Paris 5e-13e et du 91) et une troisième faisait partie de la délégation élue par l'AG de l'Yonne, où les textes du projet de Tendance ont obtenu jusqu'à 42% des voix.

D'ailleurs, le mandat de déléguée de l'une de nos camarades élues à la proportionnelle (celle de Paris 5e-13e, élue par son AG avec 8,5% des voix) a été mis en cause d'emblée par des responsables un peu trop zélés de l'ex-LCR, qui ont tenté de lui refuser son badge de déléguée ! Il a fallu l'intervention très ferme de plusieurs camarades JCR de Paris 5e-13e, ainsi que d'un militant de l'ex-LCR qui a dû sortir de son ordinateur le procès-verbal de l'AG élective, pour que notre camarade obtienne son badge… Cette tentative d'intimidation liminaire, déjouée par l'attachement à la démocratie de ces militants de base, n'était pourtant qu'un apéritif d'un grave déni de démocratie perpétré tout au long du congrès par la direction de l'ex-LCR à l'encontre de nos camarades, comme nous allons le voir.

La raison en est que nos trois déléguées (une ex-CRI, une ex-LCR et une sans organisation avant le NPA) ont été les seules à mener un combat cohérent et conséquent pour la défense d'une orientation révolutionnaire globale contre la ligne floue ou à tendance réformiste proposée par la direction de l'ex-LCR et de l'ex-CAN :

1. Elles ont commencé par distribuer 700 brochures aux délégués et invités du congrès, afin qu'ils puissent prendre connaissance de l'ensemble des textes proposés par le projet de Tendance. Cela était nécessaire car la direction de la LCR et du CAN avait refusé de publier ou même d'adresser aux comités certains amendements et surtout les résolutions alternatives que lui avaient pourtant envoyé en temps et en heure les signataires du projet de Tendance. Les délégués, dont l'immense majorité avait ainsi été privée du droit de prendre connaissance de ces textes pourtant destinés à être soumis au vote en alternative à ceux du CAN, ont ainsi pu les lire durant le congrès s'ils le souhaitaient, quoique dans la limite de leur temps et de leur fatigue et sans avoir pu, bien évidemment, en discuter avec les camarades de leurs comités. Les trois déléguées signataires du projet de Tendance ont ensuite participé respectivement aux commissions « principes fondateurs », « résolutions » et « composition du Comité Politique National [direction du parti entre deux congrès] », auquel elles étaient candidates.
2. La camarade intervenant dans la commission « principes fondateurs » s'est

malheureusement heurtée d'emblée au refus de la tribune (composée de membres du BP de l'ex-LCR, notamment Frédéric Borras, Yvan Lemaître, etc.) de soumettre au vote nos amendements un à un, au même titre que tous les autres. Il ne s'agissait pas d'une question de temps : des centaines d'amendements ont été examinés et nous n'avions choisi d'en présenter qu'une dizaine, tous légitimés par leur adoption dans au moins une AG élective ; nous aurions d'ailleurs renoncé au cours de la discussion à en soumettre certains, redondants avec des amendements proposés par d'autres délégués, par exemple celui sur l'anti-impérialisme déjà évoqué, soutenu par une militante sud-américaine et d'ailleurs adopté par la commission. Mais la tribune a justifié sans ambages sa décision discriminatoire : selon elle, nos amendements avaient la cohérence d'une « plate-forme » politique alternative et devaient donc être soumis en bloc. Autrement dit, la tribune s'est permis de décider à notre place la façon dont il fallait considérer nos textes : si nous avons estimé devoir proposer des résolutions alternatives à celles du CAN, nous n'avions en revanche pas eu la même démarche à l'égard des « principes fondateurs » et des « statuts », qui contenaient à nos yeux suffisamment de points positifs pour mériter d'être simplement améliorés, non réécrits de fond en comble. En fait, la direction de la LCR a voulu empêcher que nos amendements obtiennent un nombre significatif de voix, voire qu'ils soient adoptés comme ils l'avaient été dans un certain nombre d'AG électives. Par cette manœuvre, elle a cherché à isoler et ostraciser notre projet de tendance en empêchant ses propositions de recueillir les voix qu'elle aurait pu gagner. C'était d'autant plus inadmissible que des délégués de comités ayant voté certains de nos amendements, mais sans être signataires du projet de Tendance, étaient en droit de les défendre au congrès ! C'est ainsi que les trois délégués de l'AG élective d'Arles, convaincus par certains de nos amendements, sont intervenus pour qu'ils soient soumis au vote comme tous les autres. La direction leur a répondu qu'ils étaient manipulés par le CRI ! Bref, pour Frédéric Borras, Yvan Lemaitre et d'autres dirigeants de l'ex-LCR, les militants du NPA qui adoptent les positions de la direction de l'ex-LCR et de l'ex-CAN pensent par eux-mêmes, mais ceux qui sont convaincus par certaines positions de la Tendance révolutionnaire sont des imbéciles ! Quel intolérable mépris des « chefs » pour les militants de base ! Cela a d'ailleurs choqué un grand nombre de délégués de toutes sensibilités, surpris de découvrir une telle morgue parmi les dirigeants de leur parti. Enfin, au moment du vote global sur nos dix amendements, notre camarade a eu quelques minutes pour les présenter, ce qui ne permettait évidemment pas d'argumenter sérieusement. Cette durée a été réduite à deux minutes pour les présenter ensuite en séance plénière, en tant qu'amendements rejetés par la commission. Les dirigeants de l'ex-LCR chargés d'argumenter contre leur adoption ont seulement fait valoir qu'ils provenaient de la si méchante Tendance révolutionnaire et qu'ils étaient… « trotskystes » ! Notre bloc d'amendements a malgré tout rassemblé 16 voix (2,82% des suffrages exprimés) (4), alors que nous n'avions que trois déléguées et que le vote bloqué revenait de fait à soutenir notre orientation pour les principes fondateurs dans sa globalité.

3. La commission sur les résolutions a été plus démocratique que celle sur les principes

fondateurs. Sa présidente, Sandra Demarcq, a en effet accepté de soumettre nos résolutions alternatives au vote, même s'il a fallu insister. Il est vrai que, le CAN ayant refusé de les diffuser, la plupart des délégués n'en avait pas pris connaissance jusqu'au congrès et pouvait donc s'estimer outrepasser leur mandat en les votant. D'autant que leur présentation orale en trois et deux minutes respectivement ne permettait pas de bien les présenter et d'argumenter… Malgré tout, notre résolution générale alternative a obtenu 7 voix en plénière (1,61% des suffrages exprimés) et notre résolution alternative sur les européennes 13 voix (2,29% des suffrages exprimés).

4. Enfin, la question de la composition du CPN, qui a fait l'objet d'une commission présidée par Ingrid Hayes, a atteint un summum dans l'anti-démocratisme. Nous avions demandé expressément, en particulier dans notre brochure distribuée aux déléguées, « *l'élection par le congrès des membres du Comité Politique National (la direction nationale du parti) à la proportionnelle, sur la base des sensibilités exprimées* (que ce soit par des amendements particuliers ou par des textes alternatifs ou par les deux) ». Quatre des signataires de notre projet de tendance avaient envoyé leur candidature avant le congrès, dont trois par l'intermédiaire de leur comité, conformément à la règle édictée par le CAN (la quatrième camarade, déléguée du 91, avait dû en revanche l'envoyer individuellement, car le responsable LCR de son comité, à Massy, avait refusé de la transmettre au CAN…). Or, si la candidature de notre camarade masculin a été bien vite éliminée par la commission chargée de présenter une liste au congrès, nos trois camarades femmes, déléguées au congrès, se trouvaient encore sur la liste à la fin du deuxième jour du congrès. En effet, il manquait des femmes pour atteindre la parité et la commission ne pouvait donc pas décemment les rayer (même si elle avait tenu à préciser « CRI » après le nom de la camarade membre du CRI, mais aussi d'une camarade qui n'en a jamais fait partie !)… Mais, par un des ces miracles dont la nuit a parfois le secret, de nombreuses candidatures féminines, sont arrivées entre samedi soir et dimanche matin (on se demande bien d'ailleurs comment elles ont pu être validées et transmises si vite par leur comité conformément aux règles si strictes édictées par le CAN !). Toujours est-il que, lorsque les travaux de la commission ont repris le dimanche matin, dernier jour du congrès, l'afflux de ces candidatures féminines soudaines était tel que le nom de nos déléguées avait disparu de la liste établie par la commission… De plus, après que cette commission eut présenté sa sélection en séance plénière, nos camarades n'ont pas été autorisées à prendre la parole pour défendre l'élection du CPN à la proportionnelle et présenter leur candidature sur la base de notre plate-forme ! Alors que le rejet de nos textes en commission nous avait donné le droit élémentaire de les défendre de nouveau en plénière, la tribune a cette fois privé le congrès de son droit de choisir lui-même ses dirigeants parmi les candidats sur la base de leurs positions. Ainsi la fin du congrès a-t-elle été marquée par une violation éhontée de la démocratie. Pourtant, les statuts qui venaient d'être adoptés par le congrès prévoient expressément que, *« s'il existe des orientations politiques contradictoires soumises au vote du congrès, le CPN est élu à la proportionnelle ».* Il était donc légitime de demander leur application immédiate et

c'était d'autant plus normal dans notre cas que nous avions déposé dès le mois de décembre notre projet de Tendance auprès du CAN et que les organisateurs du congrès eux-mêmes ont expressément soumis tous nos textes comme ceux d'une « plate-forme » alternative à celle du CAN (c'est même avec cet argument que nos amendements aux principes fondateurs ont été soumis en bloc au lieu de l'être l'un après l'autre !) (5). De plus, la tribune n'a pas hésité à proposer une interruption de séance inopinée pour que les militants proches du courant « droitier » « Unir », qui avaient défendu l'idée d'une alliance de toute la « gauche de la gauche » pour les européennes, se constituent en une plate-forme *ad hoc* et qu'un vote à la proportionnelle soit organisé pour eux ! Ces militants ont certes choisi de refuser cette proposition, apparemment parce qu'ils se sont divisés à son sujet, n'ayant pas le temps d'en discuter vraiment, et parce qu'elle était de toute façon trop tardive. Mais si la « droite » du parti a ainsi été appelée par la tribune à se constituer en plate-forme (alors même qu'elle avait renoncé à se présenter comme telle avant et pendant le congrès), pourquoi notre plate-forme révolutionnaire s'est-elle vu interdire le même droit, alors qu'elle avait été clairement identifiée comme telle avant et pendant le congrès ? Or, après la reprise de la séance plénière, la tribune a continué de refuser de donner la parole à nos déléguées ! Face à déni de démocratie, deux de nos camarades ont donc essayé de s'adresser à la salle en montant tout de même à la tribune, qui a alors fait appel au service d'ordre pour les expulser l'une après l'autre de la salle (le service d'ordre a d'ailleurs sorti dans la foulée une déléguée des Yvelines venue protester auprès de lui contre cette intervention inadmissible, et elle a dû expliquer qu'elle n'était pas membre de la Tendance avant de pouvoir, quant à elle, revenir dans la salle !). Il est vraiment sidérant que les dirigeants de notre parti qui revendique haut et fort un fonctionnement démocratique n'aient pas hésité à violer les statuts fraîchement votés et même à recourir à la violence pour faire passer cette atteinte élémentaire à la démocratie. Et c'est ainsi que le congrès de fondation du NPA, marqué déjà par de nombreuses entorses à la démocratie, notamment aux dépens de la Tendance révolutionnaire, restera définitivement entaché (6). Notre Tendance aurait-elle eu un représentant au CPN si le vote à la proportionnelle avait eu lieu conformément aux statuts adoptés ? C'est certain : avec 650 délégués et 189 membres au CPN (sachant que les organisateurs n'ont pas hésité à ajouter 42 places aux 150 que prévoient les statuts), il suffisait aux candidats d'une Tendance d'obtenir 4 voix pour qu'elle ait un représentant. Or nous avons obtenu jusqu'à 16 voix sur nos textes. Ce n'est donc pas un, mais plusieurs représentants au CPN que la direction du congrès nous a volés et que nous sommes en droit de réclamer ! Car il faudrait que la direction de l'ex-LCR soit raisonnable et cesse de nous craindre ou de nous haïr de façon aussi inconsidérée : quand on dispose d'une hégémonie aussi évidente dans le CPN, est-ce bien glorieux de piétiner la démocratie rien que pour dénier à une petite Tendance le droit d'avoir quelques représentants dans l'instance suprême du parti entre deux congrès, le CPN qui compte, répétons-le, 189 membres ? En réalité, il est bien évident qu'un tel déni de démocratie ne s'explique pas seulement par la mesquinerie d'une direction écrasante. Ce qui, depuis le début du processus NPA, dérange la

direction de l'ex-LCR et de l'ex-CAN, c'est le fait que des militants veuillent défendre dans le NPA, pourtant censé être pluraliste et démocratique, des orientations politiques qui s'affrontent aux siennes. C'est pour cela qu'avait été organisée l'exclusion de trois de nos camarades (à Paris 5e-13e en juin et à Valence en novembre), qu'avait été diffusée en juillet une circulaire du Bureau politique de la LCR à tous ses adhérents pour tenter de généraliser ces exclusions (d'ailleurs en vain, grâce aux principes démocratiques d'une majorité de militants et comités de base) et que le CAN avait refusé de publier les résolutions alternatives du projet de Tendance…

Mais les graves atteintes à la démocratie ne concernent pas seulement l'ex-Groupe CRI et la Tendance révolutionnaire. Au lieu de construire d'emblée un parti réellement pluraliste, la direction majoritaire de l'ex-LCR et de l'ex-CAN a en réalité brimé *tous* les courants politiques minoritaires participant au processus, d'abord en exigeant que toute le monde se contente d'amender ses textes, sans en proposer d'alternatifs, ensuite en distribuant les postes au CPN en fonction du degré de soumission ou de contestation des différents courants. Or il est évident que l'argument selon lequel un congrès de fondation ne devrait pa

Tendance CLAIRE, le 25 février 2009